

Communiqué de presse, le 15 octobre 2024

RÉFORME D'ENTRÉE DANS LES ÉTUDES DE SANTÉ

Places vacantes en deuxième année : il est impératif de faire évoluer les modalités d'entrée dans les études de pharmacie

Quatre ans après sa mise en place, la réforme de l'entrée dans les études de santé (REES) reste sous le signe d'un constat affligeant : à la rentrée 2024, encore 293 places n'ont pas été pourvues en deuxième année de pharmacie au niveau national. Ce nombre de places restées vacantes est à comparer à celui des années précédentes : on comptait 1100 places vacantes en 2022 et 471 places en 2023. Cette amélioration résulte surtout de campagnes de communication massives réalisées au niveau local et au niveau national. Il reste factuel que les bancs des Facultés de pharmacie n'affichent pas complets depuis la mise en place de la dernière REES, alors que la pénurie de pharmaciens est grandissante.

Le maintien du système PASS/LAS met en exergue des difficultés soulignées à maintes reprises par l'Académie nationale de Pharmacie¹. Il poursuit la logique d'une hiérarchisation des filières de santé derrière la médecine, puisque la pharmacie est encore trop souvent choisie pour assurer une entrée dans ces études. Ceci conduit à des désistements d'étudiants (abandons ou passerelle pour un retour vers les études de médecine), un manque d'engagement dans le suivi des études et l'impossibilité d'accès aux études de pharmacie à des étudiants non classés en rang utile, à cause de ce système de sélection. Plus qu'un défaut d'attractivité pour la pharmacie et ses métiers, l'Académie observe que c'est davantage une absence de visibilité et de lisibilité de l'accès à son cursus de formation qui est en jeu, conduisant bien souvent de nombreux bacheliers à réaliser leur formation à l'étranger. Si le phénomène n'est pas nouveau, la constance du phénomène inquiète d'autant qu'elle touche aussi d'autres filières de santé.

Ce déficit d'étudiants en deuxième année risque irrémédiablement de porter atteinte, à l'avenir, à l'accès aux soins des patients dans les territoires français les plus esseulés dans lesquels le pharmacien est bien souvent le seul professionnel de santé disponible. **L'Académie nationale de Pharmacie partage les vives inquiétudes de l'ensemble de la profession et demande aux ministères concernés, en premier lieu le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de prendre rapidement les mesures appropriées pour faire évoluer les modalités d'entrée dans les études de santé, en particulier de pharmacie. À ce titre, l'Académie soutient, comme elle l'a fait précédemment, la demande de la Conférence des Doyens de Pharmacie de pouvoir mettre en place une voie directe d'accès aux études de pharmacie dès la sortie du baccalauréat².**

¹ V. Communiqué du 26 septembre 2022, « La réforme des études de santé met en péril la formation de futurs pharmaciens » ; Communiqué du 11 septembre 2023, « Réforme d'entrée dans les études : le déficit d'entrée en Pharmacie s'installe pour la deuxième année consécutive ».

² V. le Communiqué de la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie du 8 octobre 2024, « [Face aux écueils de PASS/LAS, les Doyens de Pharmacie souhaitent à nouveau maîtriser leur mode de recrutement des étudiant.es](#) ».